

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-854

présenté par

M. Mathiasin, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant la stratégie des politiques publiques de l'économie sociale et solidaire, les crédits, objectifs et indicateurs y concourant.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à demander au Gouvernement un rapport de type "Document de politique transversal" (DPT) présentant la stratégie mise en oeuvre pour l'économie sociale et solidaire (ESS), les crédits, objectifs et indicateurs y concourant.

Les CRESS (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire), notamment celle de la Guadeloupe, sont en effet demandeuses d'un "orange budgétaire", essentiel pour assurer un suivi global des moyens alloués à l'ESS, éclairer et conseiller les pouvoirs publics et les décideurs dans l'élaboration des politiques publiques de l'ESS.

Un tel outil serait un signal fort et très attendu par les acteurs de terrain de l'ESS.